



POSITION DU BENIN RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS ET MICROPLASTIQUES DANS LE MILIEU MARIN

1) **Organisation:** DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

La problématique de la gestion des déchets et, par extension la planification et la gestion de l'environnement, comptent parmi les questions les plus complexes auxquelles doivent répondre les gestionnaires de l'environnement en raison de leurs effets sur la santé humaine et le développement durable. Pour la plupart des pays africains, la gestion des déchets reste un défi majeur du point de vue du développement durable. A l'instar de ces pays, le Bénin rencontre d'importantes difficultés pour assumer de façon efficiente la gestion des déchets. Le problème de gestion des déchets atteint tous les compartiments de l'environnement dont les eaux marines.

En effet, la question de la gestion des déchets marins est en croissance pour l'ensemble des mers et océans. Elle constitue une menace considérable pour notre environnement.

Les déchets marins sont définis comme étant des déchets qui ont été jetés dans la mer, intentionnellement ou non. En raison de la forte utilisation des sachets plastiques dans le monde, l'ampleur de la contamination du milieu marin par les déchets plastiques est de plus en plus importante. Une étude a estimé entre 4,8 et 12,7 millions de tonnes la quantité de plastique introduite en mer par les pays riverains des océans Atlantique, Pacifique et Indien, et de la Méditerranée et de la mer Noire (CNASE). Ces plastiques outre leurs impacts sur la biodiversité, ont des conséquences sur la santé des populations et l'économie mondiale. Il est donc clair que les pays riverains de ces cours d'eau doivent menées des actions pour réduire la quantité de plastiques rejetée dans l'environnement.

En réponse à des questions, certains chercheurs ont affirmé qu'aucun type de plastique commercialisé actuellement ne se biodégrade dans l'océan, de sorte que la promotion de plastiques dits biodégradables n'est pas encore véritablement une option d'atténuation.

2) **Les principaux obstacles à la lutte contre les déchets et les microplastiques dans le milieu marin**

Les obstacles majeurs au combat contre les déchets et microplastiques sont :

- les pesanteurs sociologiques / socio-culturelles ;
- les croyances ancestrales / comportements socio-anthropologiques des populations ;
- l'ignorance des populations liée à leur faible niveau d'instruction ;
- la résistance des populations aux changements dans les zones côtières ;
- l'absence de stratégie nationale efficace de collecte et de gestion des déchets terrestres (industriels, ménagers, biomédicaux...);
- l'absence de sanctions fortes et de surveillance environnementale ;

- le manque de stratégies de gestion des déchets issus de l'activité de la pêche ;
- l'absence de structures ou d'organisations spéciales d'intervention au niveau régional et mondial ;
- les difficultés financières et techniques de certains pays, dues aux faibles ressources affectées à la gestion écologiquement rationnelle de l'environnement et à l'absence d'experts dans le domaine ;
- l'incivisme des populations en matière de gestion des déchets de façon générale.

3) Les options d'interventions potentielles nationales, régionales et internationales y compris les coûts environnementaux, sociaux et économiques associés

Les déchets marins sont des déchets provenant d'activités effectuées tant en mer que sur terre. Selon certaines études, la majeure partie des déchets marins, (entre 60 et 80 % des débris marins), sont d'origine terrestre ; le reste provenant notamment de l'industrie de la pêche. On peut déduire que ce sont les déchets non collectés et non gérés par les pays qui se retrouvent en mer, avec des conséquences que nous connaissons. Pour résoudre le problème des déchets et microplastiques marins nous devons :

- définir de façon globale une stratégie efficace de gestion des déchets généraux au Bénin en renforçant les capacités des pays à mieux faire face à la gestion quotidienne de leurs déchets, surtout au niveau de notre littoral ;
- revoir la stratégie de gestion des déchets dans les zones riveraines du fleuve Mono (en raison de la bouche du Roy où le fleuve se jette dans la mer) et du Nokoué ;
- améliorer la capacité des structures de collecte des déchets et de gestion du littoral ;
- atteindre les résultats prévus par loi sur l'interdiction des sachets plastiques et celle sur le littoral ;
- sensibiliser les populations notamment celles riveraines au travers d'approches culturellement appropriées ;
- développer des activités génératrices de revenus qui mise sur la protection de l'océan pour réduire la pression des populations sur la zone côtière ;
- prendre des mesures pour la valorisation des plages en vue de leur gestion par des particuliers ;
- sécuriser les plages du Bénin et ;
- exiger l'utilisation de station d'épuration par les entreprises avant le rejet des eaux usées industrielles.

A cette approche nationale, doit s'ajouter une approche régionale et même internationale. En effet, les mers n'ayant pas de frontières physiques, les déchets introduits dans un pays voyageront pour se retrouver dans les eaux d'un autre pays qui partage le même océan / mer. La question de la gestion des déchets et microplastiques marins doit être gérée comme une problématique mondiale qui prend en compte la gestion intégrée des plastiques (fabrication, vente, et gestion en fin de vie).

On pourrait à cet effet créer une structure d'intervention internationale et régionale ou donner du pouvoir à une structure déjà existante pour mener des actions au niveau international.

L'avantage de telles initiatives est la mise en commun des efforts au niveau régional et international, pour une meilleure synergie. Comme on dit, ce sont «les petits ruisseaux qui font de grandes rivières». Les efforts individuels, si minimes soient-ils, coordonnés et concertés produiront de grands résultats.

Cela a évidemment un coût économique qui varie d'un pays à un autre. Les pays en voie de développement, comme le nôtre, ont besoin d'un appui particulier, tant sur le plan financier que technique, afin de pouvoir jouer pleinement leur rôle.

4) La faisabilité et l'efficacité des différentes options de réponse

Ce tableau résume quelques mesures concrètes au niveau national, régional et international.

Initiative	Actions	Avantages	Contraintes
Nationale	<p><u>Juridiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en application les articles de la loi cadre sur l'environnement qui stipule entre autres que « sont interdits le déversement, l'immersion, l'introduction directe ou indirecte, l'incinération en mer de matières de nature à : porter atteinte à la santé publique et aux ressources biologiques »; - Promulguer la loi sur le Littoral et prendre les décrets d'application y afférent. - Ratifier les différents protocoles relatifs à la convention d'Abidjan sur la protection des zones côtières. - Prendre les décrets et arrêtés d'application relatifs à la loi sur les sachets plastiques (loi n° 2017-39 du 26 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets plastiques non biodégradables en République du Bénin. 	<ul style="list-style-type: none"> - permet de réglementer la gestion des déchets en milieu marin - Permet de réglementer les problématiques liées à la gestion écologiquement rationnelle de l'environnement. - Interdire l'utilisation des sachets plastiques en République du Bénin ; Promouvoir des sachets biodégradables et des sacs en papier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépend de la volonté et de la prise de conscience des Etats sur la nécessité de préserver l'environnement, notamment marin et côtier. - La mise en œuvre de ces différentes décisions ou lois nécessite des moyens financiers (qui devront être mobilisés) et techniques.
	<p><u>Techniques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'unités de 	Permettre une gestion	Peut poser des

	nettoyage et de supervision des plages (mise en place d'une brigade verte au niveau du littoral).	locale, et empêcher que les déchets ne regagnent la haute mer.	problèmes de moyens financiers et techniques.
Régionale	<p><u>Coopération</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la prise en compte prioritaire des problématiques liées à la gestion des déchets et des microplastiques du milieu marin dans les projets et programmes régionaux. • La prise en compte des problèmes liés à la gestion des déchets par les navires de plaisance et commerciaux 	Permet la mise en commun des efforts et des initiatives dans les espaces maritimes communs.	Nécessite l'implication de tous les Etats ayant en commun un même espace maritime spécifique.
Internationale	<u>Coopération</u> : créer une synergie d'actions, d'alerte, de sensibilisation au niveau international.	Permet les échanges d'informations, d'expériences et de solutions.	Nécessite l'implication réelle de toutes les parties prenantes.

5) Autres propositions

Consciente des défis posés par la lutte contre la pollution marine en générale et celle du aux microplastiques en particulier, il serait judicieux qu'à l'instar de nombreux accords et protocoles, l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies prennent un engagement ferme pour mener des actions fortes permettant de réduire l'utilisation de plastiques dans le monde et par suite en mer.

Il serait également nécessaire qu'il soit mis en place de concertation et de formation des acteurs œuvrant dans le domaine de gestion des eaux marines serait idoine pour une gestion écologique des déchets et microplastiques du milieu marin.

Le Directeur Général de l'Environnement et du Climat,

Martin pépin AÏNA